

**COMITE DE RIVIERES DES DRANSES
ET DE L'EST LEMANIQUE**

17 juillet 2014– 10h30 heures - espace Tully

Date de la convocation du Comité de rivières : 10 juillet 2014

Membres présents

Collège des membres représentant les élus

Jean Paul MOILLE – Conseiller Régional ; George CONSTANTIN – Conseiller Général Gaston LACROIX – Conseiller général ; Paul GIRARD-DEPRAULEX – ABONDANCE ; Daniel CHAUSEE – ARMOY ; André FELIZAZ – BELLEVAUX ; Henri-Victor TOURNIER – LE BIOT ; Renato GOBBER – CHAMPANGES ; Bernard MAXIT – LA CHAPELLED'ABONDANCE ; Nicolas RUBIN – CHATEL ; Pierre MERCIER-GALLAY – CHEVENOZ ; Sophie MUFFAT – COTE D'ARBROZ ; Alain CAPPAL – FETERNES ; Gilbert GALLAY – LA FORCLAZ ; Jean René BOURRON – LARRINGES ; Jacques BURNET – LUGRIN ; Pascal CHESSEL – MARIN ; Jean Michel JULLIARD – MAXILLY SUR LEMAN ; Georges LAGRANGE – MONTRIOND ; André PEERSMAN – MONTRIOND ; Gérard BERGER – MORZINE ; Philippe DRAGO – NEUVECELLE ; André LAPERROUZAZ – PUBLIER ; Gérard LOMBARD – REYVROZ ; Eric DUPONT – SEYTRoux ; Max MICHOU – SAINT PAUL EN CHABLAIS ; Jean DENAIS – THONON LES BAINS ; Jacqueline GARIN – LA VERNAZ ; Yannick TRABICHET – VAILLY ; Jean Yves MORACCHINI – SIAC ; Josiane LEI - CCPE

Collège des membres représentant de l'état et les établissements publics

David PROUTEAU – Préfecture de Haute-Savoie ; Mathieu DELILLE – DDT 74 ; Frédéric BRUNET - ONF

Collège des membres représentant les organisations professionnelles et les usagers des rivières

Philippe EROLA – AAPPMA ; Alain GAGNAIRE – ASL ; Alain LEVRAY – FDC ; Guy VULLIEZ – SPFS ; I.J BELEY – SAEME- LPO ; Martial DRAY - S2C ; Aline BRETON – ASTERS ; Alexandre GUILLEMOT – ASTERS ; Alain LEVRAY Fédération départementale des Chasseurs ; Romain PANSARD – Chambre d'agriculture ; Remy LIEUPOZ – CCI ; M. JACQUIER – FRAPNA ; Johann BUTHAUD – Groupement Dranse ; Charles MORGANTINI – CDRP74 ; Anne lise BOUVIER – EDF.

Techniciens du territoire

Victor BRUNEL – SIAC ; Julien PONCET – SIAC ; Amélie GIROUX – SIAC ; Denis SIAC

Ordre du jour :

- Election du Président du Comité de rivières
- Présentation des membres partenaires du Comité de rivières
- Présentation des 4 études préalables
- Présentation du planning prévisionnel

Introduction par M. COLLOUD et présentation de l'ordre du jour.

M. COLLOUD donne la parole à M. MORACCHINI qui présente les rôles du comité derivières et du SIAC, structure porteuse du contrat de rivières. Il précise qu'un bureau de rivières a été créé au sein du SIAC afin de piloter le montage du futur contrat de rivières. Le comité de rivières est l'instance de concertation permettant de réunir tous les acteurs concernés par le contrat de rivières pour leur faire part du travail réalisé par le bureau de rivières.

M. COLLOUD rappelle les modalités de vote pour l'élection du Président du comité de rivières :

Le collège des membres représentant les élus a le droit de vote :

- Les maires des communes du bassin versant ou leur suppléant désigné
- Les Présidents des EPCI du bassin versant ou leur suppléant désigné
- Les conseillers généraux du bassin versant
- Le Président du conseil Régional de Rhône-Alpes ou son suppléant

Il s'agit d'un scrutin majoritaire à 2 tours.

M. COLLOUD fait l'appel des membres votants :

Il y a 36 membres votants. La majorité est donc fixée à 19 voix.

M COLLOUD demande s'il y a des candidats.

M. CHESSEL, maire de Marin et M. PEERSMAN maire-adjoint à Montriond sont candidats.

M. COLLOUD fait appel à 2 assesseurs : Mme MUFFAT et M. BRUNET

M. COLLOUD appelle les membres votants à se présenter à l'urne.

Résultat de l'élection :

M CHESSEL : 20 voix

M. PEERSMAN : 16 voix

M. CHESSEL est élu Président du Comité derivières

M. CHESSEL prend place à la tribune et remercie l'assemblée. M CHESSEL rappelle que M. PEERSMAN aura toujours un rôle important à jouer au bureau de rivières.

M. CHESSEL présente les membres du comité de rivières.

Les financeurs

- **Agence de l'eau**

L'Agence de l'eau est un établissement public de l'Etat, sous la tutelle du Ministère en charge du développement durable. Elle a pour missions de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre sa pollution et de protéger les milieux aquatiques.

- **Région Rhône-Alpes**
- **Conseil Général de Haute-Savoie**

Les organismes de l'état

- **DREAL (Direction Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement)**

La DREAL assure des missions en lien direct avec la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Elle élabore et met en œuvre les politiques de l'état notamment en matière d'environnement (SRCE, SRCAE, TRI...)

- **ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques)**

L'Onema est l'organisme technique français de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques. L'établissement contribue au contrôle des usages des milieux aquatiques, et participe à la prévention de leur dégradation, à leur restauration et à la préservation de la biodiversité.

- **DDT (Direction départemental des territoires)**

La DDT veille à la mise en œuvre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), elle constitue le guichet unique pour la police de l'eau (plans d'eau, mises aux normes...), elle pilote et anime la MISEN (Mission Inter-Services Eau et Nature), qui définit la stratégie et les grandes lignes d'action de la politique de l'eau et de la nature et veille à leur mise en œuvre. Elle propose au Préfet les mesures à mettre en œuvre en cas de sécheresse

Autres : M. le Sous-préfet de Haute-Savoie, DDPP (Direction départementale de la protection des populations), DDCS (direction départementale de la cohésion sociale), ONF (office nationale des forêts) et RTM (restauration des terrains en montagne) de Haute-Savoie

Les organisations professionnelles et usagers de la rivière

AAPPMA (Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques) ; AAIPPLA (Association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels des lacs alpins) APERA (Association pour la mise en valeurs piscicole des plans d'eau en Rhône-Alpes) ; Fédération départementale des Chasseurs de Haute-Savoie ; ASL (Association pour la sauvegarde du Léman) ASTERS (Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie) ; CIPEL (Commission internationale de protection des eaux du Léman) ; Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc ; CCI de Haute-Savoie Chambre des métiers de Haute-Savoie ; LPO (Ligue de protection des oiseaux) FRAPNA 74 ; CDRP 74, CAF du Léman, Savoie Mont-Blanc Tourisme, SNTF, EDF, APIEME, INRA, Syndicat des propriétaires fonciers, Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculture,

Les invités

SYMASOL, Canton du Valais et commune de St Gingolph suisse

M. CHESSEL fait un point sur les études préalables en cours pour l'élaboration du contrat de rivières.

Etudes hydromorphologie et qualité piscicole

Objectifs

Cette étude a porté sur une caractérisation complète des cours d'eau, de leur bassin versant et de leur espace de fonctionnalités. D'une part, l'état des lieux a porté sur le fonctionnement physique : hydrologie, risques hydrauliques, morphodynamique et équilibre sédimentaire ; d'autre part, l'état des lieux a porté sur l'écologie des cours d'eau et milieux annexes : état écologique des masses d'eau, qualité des habitats aquatiques, milieux naturels terrestres, boisements de berge

Diagnostic/Enjeux

La morphologie des cours d'eau est bonne en amont et se dégrade petit à petit vers l'aval du fait de l'urbanisation et de la présence des installations hydroélectriques qui se sont fortement développées au cours des 50 dernières années. Tous les enjeux de ce point seront de redonner dans la mesure du possible de l'espace de liberté aux rivières afin de limiter les impacts des crues sur les secteurs habités et les zones d'activités. Les rivières présentes également des boisements de berges parfois très détériorés et qui nécessiteront la mise en place du plan de gestion pour les années à venir afin de limiter les risques liés aux chutes d'arbres. Les enjeux hydrauliques sont également très forts sur l'aval du bassin versant et sur l'est lémanique avec des risques importants liés à la protection des biens et des personnes.

6 objectifs opérationnels ont été déterminés à partir de ce diagnostic

- Préservation, restauration, gestion des milieux
 - 1 - Préserver et entretenir les fonctionnalités des milieux aquatiques
 - 2 - Gérer l'équilibre sédimentaire et le profil en long (les Dranses)
 - 3 - Restaurer la continuité biologique et les habitats aquatiques (Dranse d'Abondance, Ugine)
 - 4 - Améliorer la connaissance et le suivi du patrimoine naturel
- Gestion des risques hydrauliques
 - 5 - Agir sur la réduction des risques à la source (Dranse aval, Est lémanique, Traversée des bourgs)
 - 6 - Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques

Etat des eaux et bilan des pressions polluantes

Objectifs

L'objectif de cette étude est de définir un état de lieux initial de la qualité des eaux sur le bassin versant et de faire un bilan en termes de pollution domestique, agricole et industrielle.

Diagnostic/enjeux

Pollution domestique

L'assainissement du territoire est très majoritairement collectif (85%). Il est structuré d'une part autour de grands systèmes intercommunaux pour la principale agglomération (Thonon) et les grandes stations de ski (Morzine/ESSERT-Romand, Abondance) et d'autre part à l'échelle communale pour les communes plus isolées. Toutes les communes sont raccordées à au moins une station d'épuration. Le taux de raccordement est élevé mais de nombreux hameaux restent à raccorder. Des rejets directs aux cours d'eau sont encore constatés, en particulier dans les petits cours d'eau.

Le niveau de traitement est globalement élevé, même si on constate quelques dysfonctionnements locaux. D'autre part, les rendements des stations d'épuration d'altitude souffrent logiquement en période de froid, qui coïncident avec les pics de fréquentation touristique.

Les installations d'assainissement autonome sont rarement conformes et un grand nombre présente un risque sanitaire ou environnemental. Leur nombre devrait se réduire considérablement au regard des projets d'assainissement envisagés.

Les points généraux susceptibles d'être améliorés sont :

- La suppression des rejets directs,
- La planification des travaux d'assainissement grâce à la réalisation de Schémas Directeurs d'Assainissement et d'études diagnostiques,
- L'amélioration des hameaux et habitations isolés par raccordement aux réseaux collectifs, mise en place d'installations autonomes groupées ou réhabilitation de l'assainissement non collectif (Morzine, Bellevaux),
- La réhabilitation des STEP insatisfaisantes (Bernex, St Paul En Chablais, St Jean d'Aulps, Terramont).
- La diminution des eaux claires parasites (Dranse d'Abondance, Morzine)

Pollution agricole

Les volumes d'effluents d'élevage produits ne trouvent pas les surfaces nécessaires à leur épandage.

Ceci s'explique par la faible accessibilité de certaines parcelles (alpages, pentes) et par les contraintes réglementaires (captages, cours d'eau, urbanisation). La consommation des espaces agricoles par l'urbanisation en est responsable pour une large part. La situation est particulièrement tendue en vallée d'Abondance qui doit exporter une partie de ses effluents vers le plateau de Gavot. Dans un souci de protection des eaux, il est impératif de trouver une solution pour mieux répartir les quantités épandues : augmentation des surfaces épandables, transferts d'effluents, etc.

Par ailleurs, un certain nombre de points noirs liés à des installations de stockage inexistantes ou défectueuses existent. L'information des agriculteurs et la mise à niveau des installations est nécessaire.

Les particuliers sont les principaux utilisateurs de pesticides du territoire. Une part importante de la population est concentrée le long des rives du Léman, avec une pollution potentielle qui concerne davantage le Léman que les cours d'eau

Pollution industrielle

L'activité industrielle est assez réduite sur le territoire. Elle est concentrée essentiellement sur le secteur de Vongy-Amphion au niveau du delta de la Dranse. Les établissements raccordés rejettent leurs eaux au Léman, après traitement par la station d'épuration de Thonon-les-Bains. Quelques rejets au milieu existent au niveau de la Réserve Naturelle du delta de la Dranse : Metal-X, SAEME, VEKA, SAGRADRANSE et Papétries du Léman. Certains sont insuffisamment traités et à l'origine de pollutions épisodiques ou permanentes : eaux chargées en matière en suspension, en métaux ou en matières azotées..

Il paraît donc indispensable d'une part de supprimer les rejets polluants connus et d'autre part de déterminer l'origine pour l'instant inconnue de certains rejets.

Des pollutions liées aux eaux de ruissellement sont possibles pour les installations de traitement du bois (produits des traitements du bois), des carrières (matière en suspension) et des ferrailleurs (hydrocarbures, métaux), qui sont le plus souvent suivies par la DREAL au titre de la réglementation sur les ICPE (Installation classée pour la Protection de l'Environnement).

Gestion des eaux pluviales

Le territoire est relativement urbanisé en bordure du Léman et au niveau des stations de ski. Cette urbanisation est assortie de voies de communications au trafic important. A ce titre, la gestion des eaux pluviales représente un enjeu pour le territoire et influera directement sur les risques de pollution par les hydrocarbures et les éléments traces métalliques. Le niveau de traitement des eaux pluviales est assez peu connu en dehors de Thonon-les-Bains.

Le salage à une incidence visible sur la qualité des eaux mais ces effets sur la biocénose ne sont pas connus. Il est néanmoins nécessaire d'agir à l'amont afin de raisonner son utilisation et de réduire les risques de rejets dans les milieux aquatiques

Etude quantitative de la ressource en eau

Diagnostic/enjeux

Sur le bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique, de nombreux prélèvements ont été recensés pour des usages divers : l'eau potable (AEP), neige, industries, embouteillage, hydro-électricité. Les impacts de ces prélèvements sur les débits des cours d'eau ont été étudiés dans cette étude. Il a été mis en évidence un certain nombre de secteurs pour lesquels à l'heure actuelle les prélèvements et rejets entraînent une réduction des débits naturels non influencés de 5 à 40 % en période hivernal, période la plus critique pour la ressource (débit minimum et besoins maximum).

Brevon

Sur le bassin versant du Brevon, le cours d'eau de la Follaz présente aujourd'hui un régime hydrologique perturbé par les prélèvements. Ils induisent une réduction des débits de l'ordre de 5 %. Les prélèvements du bassin sont principalement destinés à l'AEP (94 %). Dans le futur, les volumes prélevés devraient rester relativement stable tout comme la situation hydrologique.

Dranse de Morzine

Sur le bassin versant de la Dranse de Morzine, à l'heure actuelle 3 cours d'eau présentent aujourd'hui un déficit hydrologique (perte de débits par rapport aux débits naturels non influencés) de 10 à 20 %. Il s'agit de la Dranse de Montriond, de la Dranse de la Manche et de la Dranse de Sous le Saix. Au niveau de la Dranse de Sous le Saix amont, la situation est même plus critique qu'une simple réduction du débit du cours d'eau puisqu'actuellement le cours d'eau présente des assecs hivernaux sans assecs estivaux. Les prélèvements pourraient être la cause des assecs hivernaux. Sur ces 3 cours d'eau les prélèvements à l'heure sont en grande majorité destinés à l'AEP sauf au niveau de la Dranse de Montriond amont où il est estimé qu'en hiver 50 % environ des prélèvements sont liés à la neige.

A l'horizon 2025, compte tenu de l'évolution de la demande et du réchauffement climatique, les besoins en neige pourraient doubler ce qui conduirait à une dégradation des situations de la Dranse de Montriond et de la Dranse de Sous le Saix. Sur le bassin versant de la Dranse de Montriond, les prélèvements en neige pourraient atteindre près de 2/3 des volumes prélevés.

Dranse d'Abondance

Sur le bassin de la Dranse d'Abondance, la Dranse amont présente aujourd'hui un déficit hydrologique général de 10 à 20 % pouvant aller jusqu'à 40 % au niveau des Grands plans (bras droit).

Sur ces bassins amont, la majorité des prélèvements (environ 80 %) étaient en 2010 destinés à l'alimentation en eau potable, les 20 % restant allant pour la neige. Le scénario d'accélération des tendances actuelles prévoient que les volumes prélevés pour la neige doublent conduisant à une modification de la contribution des usages aux prélèvements. A l'horizon 2025, les prélèvements pour la neige devraient représenter 20 à 30 % des volumes prélevés. Ces modifications entraîneront certainement une dégradation de la situation au niveau des Grands plans de l'ordre de 10 à 15 %. Sur les autres bassins, la situation devrait rester relativement stable ou avec des dégradations légères de l'ordre de quelques pourcents. En ce qui concerne la partie court-circuitée située entre la prise de Sous le Pas et l'usine hydro-

électrique de Bonnevaux, les prélèvements soustraient plus de 80 % des débits en période hivernal. A moyen termes (10/15 ans), ces prélèvements sont relativement stables.

Basse Dranse

Sur le bassin versant de la Basse Dranse, les cours d'eau de l'Ugine et du Maravant présentent des déficits de débits importants. En période hivernale, les prélèvements actuels sur le bassin de l'Ugine conduisent à une réduction des débits naturels non influencés de 20 à 40 %. Pour ce qui est du Maravant, ce cours d'eau présente régulièrement des assècs en période estivale. Lors des campagnes de mesures de débits hivernales, des débits du même ordre de grandeur du module ont été mesurés. La situation du cours d'eau est plus critique en été.

Sur ces deux bassins, les prélèvements sont dans leurs très grandes majorités destinés à l'AEP (plus de 90 %). A l'horizon 2025, le scénario d'accélération des tendances actuelles prévoient une perte supplémentaire des débits de 10 à 15 % sur l'Ugine.

Est lémanique

Enfin sur le bassin versant de l'Est lémanique (cours d'eau étudiés : ruisseau du Montigny, Forchez, Locum et Morge), en période hivernale les prélèvements pourraient induire des réductions des débits naturels de 5 à 10 %. Sur le bassin versant du Locum, la moitié des prélèvements est actuellement destinée à l'AEP, l'autre à la neige. A l'horizon 2025, la contribution des usages pourrait évoluer avec une répartition à 2/3 pour la neige et 1/3 pour l'AEP. Les évolutions envisagées (notamment doublement des besoins en neige en hiver) pourraient dégrader la situation hivernale et maintenir la situation estivale. Sur le bassin versant de Montigny, l'ensemble des prélèvements sont destinés à l'AEP. A l'horizon 2025, la situation devrait être comparable à l'heure actuelle du fait de prélèvements relativement stables.

Schéma de valorisation paysagère

Objectifs

L'objectif de cette étude est d'établir un diagnostic des paysages et des milieux naturels à valoriser et/ou à requalifier dans la perspective :

- D'améliorer les perceptions (habitants, vacanciers) et la compréhension (pédagogie) des milieux aquatiques;
- De favoriser et de valoriser la dynamique écologique des milieux rivulaires et des zones humides

Diagnostic/enjeux

Le diagnostic montre plusieurs possibilités d'actions sur le bassin versant :

- - Re-qualifier les milieux rivulaires dégradés
- - Préserver les milieux rivulaires
- - Valoriser des milieux rivulaires
- - Sensibiliser les populations locales et touristiques à la richesse et à la sensibilité du patrimoine naturel lié à l'eau
- - Favoriser la découverte et la ré-appropriation du patrimoine lié à l'eau par la population locale, ainsi que son respect par tous (populations locales et de passage)

Ces objectifs passent par différentes actions pouvant être mises en place sur le bassin versant :

- Prise des zones humides et des espaces rivulaires dans les documents d'urbanisme
- Mise en place de plan de gestion des zones humides
- Sécuriser la pratique des activités « nature » en lien avec les cours d'eau (sport d'eaux vives)
- Mettre en place une démarche pédagogique pour sensibiliser la population à la préservation des zones humides
- Aménagements de sentiers de bords de cours d'eau (Dranse d'Abondance, Dranse de Morzine)
- Favoriser le génie végétal dans les travaux de protection de berges

M. BERGER fait remarquer qu'il est primordial que les collectivités soient consultées sur les études en cours afin de discuter des résultats avant de parler des actions.

M. DENAIS est d'accord avec M. BERGER et rappelle qu'il est important que les territoires valident les résultats des études afin d'éviter de se faire imposer des actions notamment à travers le SDAGE.

M. BURNET souligne également l'importance d'aller présenter les résultats des études dans les différents territoires afin que ceux-ci puissent s'approprier le projet.

M. CHESSEL présente le calendrier prévisionnel du contrat de rivières.

2010 :

- Premier comité de rivières

Juillet 2011 :

- Recrutement du chargé de mission

Juillet 2012 - juin 2014 :

- Réalisation de 4 études complémentaires pour l'élaboration du contrat de rivières

Juin-Juillet 2014 :

- Mise en place du nouveau bureau de rivières
- Présentation des 1^{ers} scénarios (programmes d'actions) sur les différents territoires

Juillet-octobre 2014 :

- Validation du programme d'actions à l'échelle du bassin versant
- Définition du portage de la phase opérationnelle du contrat de rivières
- Prise de connaissance des cartes du SDAGE

Octobre- décembre 2014 :

- Fin des études préalables
- Finalisation du dossier d'objectifs pour l'agence de l'eau
- Validation en bureau syndical

1^{er} trimestre 2015 :

- Définition des fiches actions du dossier définitif avec le territoire auprès de l'agence de l'eau et des autres partenaires
- Analyse des outils disponibles chez les autres financeurs (CG et Région)
- Rédaction du dossier définitif

2^{ème} semestre 2015

- Validation du dossier en Comité syndical et en Comité de rivières
- Création de la structure porteuse
- Démarrage du contrat de rivières.

M. MOILLE trouve que l'exposé ne parle pas assez d'environnement. Or il est très important de prendre en compte cette thématique pour pouvoir s'inscrire dans les outils de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence de l'eau.

M. BOURRON trouve que le calendrier est ambitieux avec une définition des fiches actions en début d'année prochaine alors que les études ne sont pas terminées.

Mme GARIN est d'accord. De plus, Mme GARIN se pose la question de la validation du dossier définitif en Comité syndical alors que seulement 40 communes sont concernées sur les 62 que compose le SIAC.

M. DENAIS demande à ce qu'une présentation soit faite lors d'une prochaine réunion pour expliquer les liens entre le contrat de rivières et le SRCAE (Schéma Régional Climat, air énergie).

M. CHESSEL clôture la séance.